

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A Remettre à HICHAM

Déclaration de Maladie

N° W21-695766



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :

0592

Société :

AG 4249

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAIJOU AHMED

Date de naissance :

15/03/1944

Adresse :

RUE JULES GROS CITE CALINA BLO 4
N° 6 OASIS CASABLANCA

Télé. :

0662 88 4383

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

12/04/2023

Nom et prénom du malade :

HAIJOU AHMED

Lien de parenté :

Lui-même
Parenté -

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dermatologue - Vénéréologue

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Keffi

Le : 12/04/2023

R ACCUEIL

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1/10/2023	CE	250		INPE:09108903 Dr. LAHLOU MAJID Dermatologue - Vénéréologue Rue Ahmed El Mejjati Maarif tel: 0522 253 569 - 0661 066 978
		m		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Dr SVIS 0522 24 0000 0522 24 0000 0522 24 0000	04-10-23	700,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

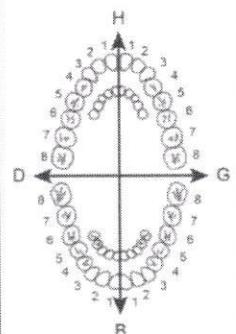
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

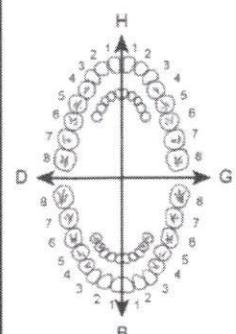
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
-------------------------	--

MONTANTS DES SOINS	
--------------------	--

DEBUT D'EXECUTION	
-------------------	--

FIN D'EXECUTION	
-----------------	--

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
-------------------------	--

MONTANTS DES SOINS	
--------------------	--

DATE DU DEVIS	
---------------	--

DATE DE L'EXECUTION	
---------------------	--

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Majid Lahlou

SPECIALISTE
DERMATOLOGUE-VENEREOLOGUE

Maladies de la Peau, du cuir Chevelu et
des ongles.

Maladies Sexuellement Transmissibles
Chirurgie Dermatologique
COSMETOLOGIE.

72, Rue Ahmed El Mejjati - Mâarif
(EX. ALPES) - 2ème étage
CASABLANCA - Tél : 05 22 25 35 69
G.S.M : 06 61 06 69 78

CASABLANCA, le

12/04/2023

اختصاصي
في أمراض الجلد والشعر
والأظافر
الأمراض التناسلية
جراحة الجلد

علم التجميل

زنقة احمد المخططي (سابقا ز. ذي زالب)
الطبقة الثانية - المعاريف
الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 25 35 69
المحمول: 06 61 06 69 78

Ref. S.

+ levation
du flanch du lit
drap + coussin
d'oreiller
294,00
El Mejjati Mâarif
253 569-661 066 900

112,00 x 2
ref. S.

192,00
BACTOSPRAY
LOT: 2210009
EXP: 10/2025
PPV: 148.00DH

39,20

19,00 x 2
58,00

acicidine 2%
Tube de 15 g

prise

liss

LOT : 062
PER : JUN 2025
PPV : 58 DH 00
née suivie d'un massage léger.

liss

1. ton siem MAJJOU-AHMED
- ① clavulin 1 g Sachet x 12 sachets
- ② sachet des 2 verre d'eau au début des 2 fioles
- ③ dent syl 160 sinon dentamyne 160
- ④ 160 + 86 g de 6 x 1025
- ⑤ 157 / 86 g de 6
- ⑥ Bacto spray solution
- ⑦ acicidine 2% contin - 2ml
10 ml x 2 / j soit 20 ml de pycodine :
acicidine même 2x500 mg
acicidine acne 2x500 mg
- ⑧ 2 bts de compresse petit liss
- ⑨ 2 nippes avec le liss et 2 gels di pycodine
- Dr. MAJJOU-AHMED
dermatologue
Ahmed El Mejjati Mâarif
253 569-661 066 900

14.00

Plipane 1g cp
1cp x 2 / si ds
et le Dr

rep & petit dej

S.V.

S.P.

700,70

PPV: 14DH00
PER: 10/25
LOT: L3603

PHARMAIE EL OULFA
Dr. S. V. MAJID
72, Rue Ahmed El Mejidi Maarrif
Casablanca
Tél: 0522 253 569 - 066 978

Dr. LAHLOU MAJID

Dermatologue - Vénérologue
72, Rue Ahmed El Mejidi Maarrif
tel: 0522 253 569 - 066 978